



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

maladies professionnelles

Question écrite n° 88215

Texte de la question

La mission d'information sur les risques et conséquences de l'exposition à l'amiante a rendu public son rapport et fait plusieurs propositions. Elle propose notamment de supprimer l'intermédiation de la Caisse des dépôts et consignations dans l'attribution de l'allocation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante qui pourrait être servie directement par les CRAM. M. Bruno Bourg-Broc demande à M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille de lui préciser ses intentions quant à cette proposition parlementaire.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 88215

Rubrique : Risques professionnels

Ministère interrogé : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Ministère attributaire : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 mars 2006, page 2363

Question retirée le : 14 mars 2006 (Retrait pour cause de question identique)